

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le vingt-deuxième jour du mois de mai en l'an deux mille douze, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 13 : 30 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
 Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
 Berchmans Dancause
 Michel Routhier
 Jean-Pierre Ducruc
 Gratien Tardif
 Michel Cameron

Absent : Jean Lafleur

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 0 citoyen.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Loisirs et culture
 Projet de relais touristique
 - Avis de motion (règlement d'emprunt n° 486-2012 modifiant le règlement d'emprunt n° 455-2011 et abrogeant le règlement n° 477-2012)
- 3) Varia

159-2012

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

LOISIRS ET CULTURE

PROJET DE RELAIS TOURISTIQUE

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 486-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 455-2011 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 477-2012)

Avis de motion est donné par Michel Cameron, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 486-2012 décrétant un emprunt additionnel de 49 337 \$ au règlement d'emprunt numéro 455-2011 aux fins de tenir compte des modifications au projet de construction d'un relais touristique ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés et abrogeant le règlement numéro 477-2012, et pour autoriser un emprunt global de ± 159 433 \$ pour en acquitter le coût.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2012

160-2012

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de lever la présente séance à 13 : 42 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.